

PAR COURRIEL,

Le 23 novembre 2021

**Objet : Processus appliqué lors d'intempéries menant parfois à des fermetures d'établissement et moyens de vous informer**

Chers parents,

Nous profitons de l'arrivée des températures hivernales pour vous expliquer le processus rigoureux qui oriente la décision de fermer ou de maintenir les établissements ouverts lors d'intempéries. Nous vous présentons également les moyens de communication que nous utilisons pour vous informer lors de la fermeture de nos établissements.

**Un processus de veille dès l'annonce d'un avertissement météo**

Le matin dès 5 h, des renseignements sont pris sur une base régulière afin de vérifier l'évolution des conditions climatiques :

- Surveillance des dernières prévisions locales en consultant les bulletins télévisés et les sites Internet des différents services météorologiques.
- Vérification auprès de la Sûreté du Québec afin de savoir s'il y a des problématiques particulières sur certaines artères routières et validations sur le site Québec 511.
- Communication avec les transporteurs scolaires des différents secteurs pour partage de leurs observations sur les conditions routières.
- Communication avec les directions d'établissement de La Tuque pour obtenir le portrait de la situation dans ce secteur.
- Communication avec les CSS voisins pour connaître l'état de la situation sur leur territoire et s'enquérir de leur position.

À la suite de toutes ces vérifications, un portrait complet et fidèle de la situation peut alors être tracé. Nous convenons de prendre la décision la plus appropriée, et ce, au plus tôt, afin de respecter l'horaire des circuits de transport scolaire. Dans certaines circonstances, il est très facile de se prononcer, mais lorsque la température n'a pas commencé à se détériorer, il faut parfois se fier uniquement aux prévisions météorologiques qui ne sont pas toujours précises. Si nous décidons de maintenir le service, c'est que nous jugeons que nous pourrions transporter les élèves en toute sécurité.

**La décision ultime appartient aux parents**

Toutefois, la décision ultime appartient toujours aux parents et cette responsabilité doit primer en toute circonstance, car il est difficile pour nous de connaître avec précision les conditions routières de chacune des artères qui sont situées sur notre territoire. Si vous craignez pour la sécurité de vos enfants, vous pouvez décider de les garder à maison. Les élèves qui seront absents pour cette raison ne seront pas pénalisés.

**Si une fermeture est nécessaire : plusieurs sources d'information sont à votre disposition**

Si la fermeture des établissements s'avère nécessaire, voici les multiples moyens qui seront déployés pour vous informer :

- Les messages téléphoniques des écoles du Centre de services scolaire de l'Énergie mentionneront que ses établissements sont fermés.
- L'information sera accessible rapidement sur notre site Internet au [www.cssenergie.gouv.qc.ca](http://www.cssenergie.gouv.qc.ca). Il est toutefois important d'actualiser régulièrement la page du site consulté afin d'avoir accès à la plus récente information. Épinglez note site Web dans vos favoris !
- Notre page Facebook fera mention de la fermeture de nos établissements. Abonnez-vous sans tarder à notre page : <https://www.facebook.com/cssenergie.qc>
- Vous pourrez également syntoniser l'une ou l'autre des stations de radio et de télévision régionales qui en feront la mention.
- **En cas de disparité avec les informations véhiculées par les médias, il est important de se fier aux messages transmis par le Centre de services scolaire de l'Énergie.**

**Trois journées au calendrier scolaire sont prévues en cas de tempête**

Rappelons que trois journées sont prévues au calendrier scolaire en cas de tempête et seront reprises en fin d'année si non utilisées. En d'autres mots, ces journées de fermeture lors de tempêtes hivernales ne s'ajoutent pas aux congés. En effet, les journées pédagogiques T1, T2 et T3 inscrites au calendrier scolaire se transformeront en journée de classe, si jamais elles ont été utilisées lors des fermetures à cause des tempêtes.

**Une fermeture en cours de journée : une mesure vraiment exceptionnelle**

Enfin, il peut arriver, de façon exceptionnelle, que nous devons fermer les écoles en cours de journée. La décision sera alors prise avant 10 h pour assurer le retour des élèves en toute sécurité. Pour ce faire, nous joindrons chaque parent d'élèves du primaire ou du secondaire avec besoins particuliers avant de permettre à ces élèves de quitter l'école.

Nous sommes conscients de nos responsabilités en matière de sécurité sans pour autant négliger notre mission éducative en fermant inutilement nos établissements. Nous nous assurons de prendre une décision éclairée et appropriée aux conditions climatiques.

Merci de votre habituelle collaboration,



Denis Lemaire  
Directeur général  
Centre de services scolaire de l'Énergie